

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 1^{er} mai 2017 à 20 h à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, étaient présents les membres du Conseil : Maude Nadeau, Lauréanne Dion, Michel Gagné, Gaston Beaucage, Dominique Labbé, et Murielle Lemelin. Sous la présidence de la mairesse, Lina Labbé.

Est également présent Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal du 3 avril 2017 ;
3. Suivi du procès-verbal ;
4. Correspondance ;
5. Adoption des dépenses et autorisation du paiement des comptes ;
6. Demande d'aide financière
 - a) Souper-bénéfice - Tour de l'Île-d'Orléans ;
 - b) Brunch-bénéfice - École de l'Île-d'Orléans (Saint-Laurent) ;
7. Dépôt des états comparatifs semestriels ;
8. Résolution – Dossier CPTAQ Isabelle et Vianney Nickner ;
9. Résolution - Appui à la FQM - dossier somme payable pour SQ ;
10. Résolution - Octroi d'un contrat d'inspection et d'expertise structurale de la Tour du Nordet ;
11. Résolution - Autorisation inscription formations ADMQ ;
12. Varia
 - a) M.R.C. ;
 - b) Rapports des activités des élus ;
13. Période de questions ;
14. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents à la séance.

017-045

Item 1 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

017-046

Item 2 **Adoption du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 est adopté sur proposition de Michel Gagné avec l'appui de Maude Nadeau.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 **Suivi du procès-verbal**

Item 4 **Correspondance**

017-047

Item 5 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

Attendu que le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

Attendu que ces informations couvrent la période depuis la séance du 3 avril 2017 jusqu'à la séance prévue en juin 2017 ;

Attendu que la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Michel Gagné,

Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 39 480,57 \$ soient acceptées ;

Que le paiement des comptes pour la somme de 26 745,38 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 **Demande d'aide financière**

017-048

a) Souper-bénéfice - Tour de l'Île-d'Orléans

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Lauréanne Dion il est résolu :

Que l'achat de deux billets pour le souper-bénéfice du Tour de l'île à vélo soit autorisé ;

Que le coût d'un billet d'un montant de 135 \$ soit assumé par la Municipalité et que le coût du deuxième billet soit assumé par Madame Lina Labbé mairesse.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

017-049

b) Brunch-bénéfice - École de l'Île-d'Orléans (Saint-Laurent)

Sur proposition de Murielle Lemelin, avec l'appui de Michel Gagné il est résolu :

Que soit autorisé l'achat de quatre billets pour le brunch-bénéfice de l'École de l'Île-d'Orléans organisé par l'OPP de Saint-Laurent le 7 mai 2017 et au profit du pavillon de Saint-Laurent à un coût de 25 \$ par billet pour un total de 100 \$.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 7 **Dépôt des états comparatifs semestriels**

Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier, dépose au Conseil, tel que requis par la Loi, les états comparatifs semestriels au 1^{er} mai 2017.

Attendu le dépôt à la Municipalité, par Madame Isabelle Nickner d'une demande d'autorisation à la Commission afin que soit autorisée l'achat d'une parcelle du lot 18-1 de Monsieur Vianney Nickner ;

Attendu les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (R.L.R.Q., chapitre P-41.1) ;

Attendu que la demande vise l'achat d'une parcelle de lot qui sera rattachée à la propriété de Madame Nickner ;

Attendu que la parcelle du lot visée est située dans la zone 30-A selon la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire ;

Attendu qu'une autorisation n'altérerait pas les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture ;

Attendu qu'une autorisation n'aurait pas de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

Attendu qu'une autorisation n'aurait pas de contraintes ni d'effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;

Attendu qu'une autorisation n'altérerait pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ;

Attendu qu'une autorisation n'aurait pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la Municipalité et dans la région ;

Attendu qu'une autorisation n'aurait pas d'effet sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

En conséquence,

Sur proposition de Murielle Lemelin, avec l'appui de Dominique Labbé

Il est résolu

Que le Conseil informe la Commission :

Que l'exercice projeté est conforme à la réglementation en vigueur ;

Qu'il appuie la demande d'autorisation de Madame Isabelle Nickner.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

017-051 **Item 9 Résolution - Appui à la FQM - dossier somme payable pour les services policiers de la Sûreté du Québec**

Attendu que plus de 1040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec ;

Attendu que les municipalités assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec ;

Attendu que les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans ;

Attendu que les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec ;

Attendu que la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics ;

Attendu que le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers ;

Attendu que les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision ;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles ;

Attendu que la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec ;

Attendu que la FQM a indiqué que la révision du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec est une condition sine qua non à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs ;

Attendu que la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 110, Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Michel Gagné

Il est résolu de demander au ministère de la Sécurité publique

De réviser, en collaboration avec la FQM, le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec ;

Qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans ;

De demander que le conseil d'administration de la FQM n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

017-052

Item 10 **Résolution – Octroi d'un contrat d'inspection et d'expertise structurale de la Tour du Nordet**

Attendu que la Tour du Nordet appartient à la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans depuis près de 20 ans ;

Attendu que plus de 100 000 personnes se rendent à son sommet chaque saison ;

Attendu que pour s'assurer de son état la Municipalité veille à ce qu'un entretien permanent y soit effectué ;

Attendu qu'en 2008, la firme Génivar avait été mandatée pour effectuer une inspection visuelle de la structure de la tour ;

Attendu qu'une mise à jour de ce rapport apparaît importante aux membres du conseil municipal et que de plus, il convient d'effectuer une expertise structurale de la tour ;

Attendu que compte tenu de l'historique du dossier et en respect de la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité un contrat peut être accordé de gré à gré à WSP qui est l'entreprise qui a racheté les activités et dossiers de Génivar ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Maude Nadeau

Il est résolu

Qu'un contrat d'inspection et d'expertise structurale soit accordé à WSP pour la somme de 5 950 \$ plus taxes ;

Que dans les 30 jours de la présente la proposition de service soit signée et que Monsieur Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à la signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, après vérifications des différents registres gouvernementaux autorisant les bénéficiaires des contrats à contracter avec une municipalité.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

017-053

Item 11 **Résolution - Autorisation inscription formations ADMQ**

Attendu que Monsieur Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier a commencé la formation en ligne offerte par l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;

Attendu que cette formation vise l'obtention du titre de Directeur Municipal agréé (DMA) et qu'elle est reconnue par le CÉGEP Sorel-Tracy comme étant une formation donnant droit à une attestation d'études collégiales (AEC) ;

Attendu que ce titre est obtenu après la réussite de 6 cours obligatoires ;

Attendu que Monsieur Langlois a terminé les deux premiers cours avec succès ;

Attendu que La Mutuelle des Municipalités du Québec et le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire reconnaissent la valeur de la formation par une subvention totale de 75 \$ par cours ;

Attendu que le budget 2017 tenait compte de cette formation et que de crédits suffisants ont été budgétés ;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Michel Gagné

Il est résolu

Que le Monsieur Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé de s'inscrire aux cours suivant :

- Le budget municipal et ses sources de revenus et de financement ;
- La préparation et la rédaction de documents, du procès-verbal à l'écriture des règlements et des politiques ;
- L'adjudication de contrats municipaux : fondements, obligations et contrôles ;
- La fiscalité municipale du Québec ;

Le tout pour un coût total de 1 170 \$ taxes nettes incluses.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 12 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 13 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 30 et se termine 21 h pour un total de 30 minutes.

017-054

Item 14 **Levée de la séance**

La séance est levée à 21 h sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Michel Gagné.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.